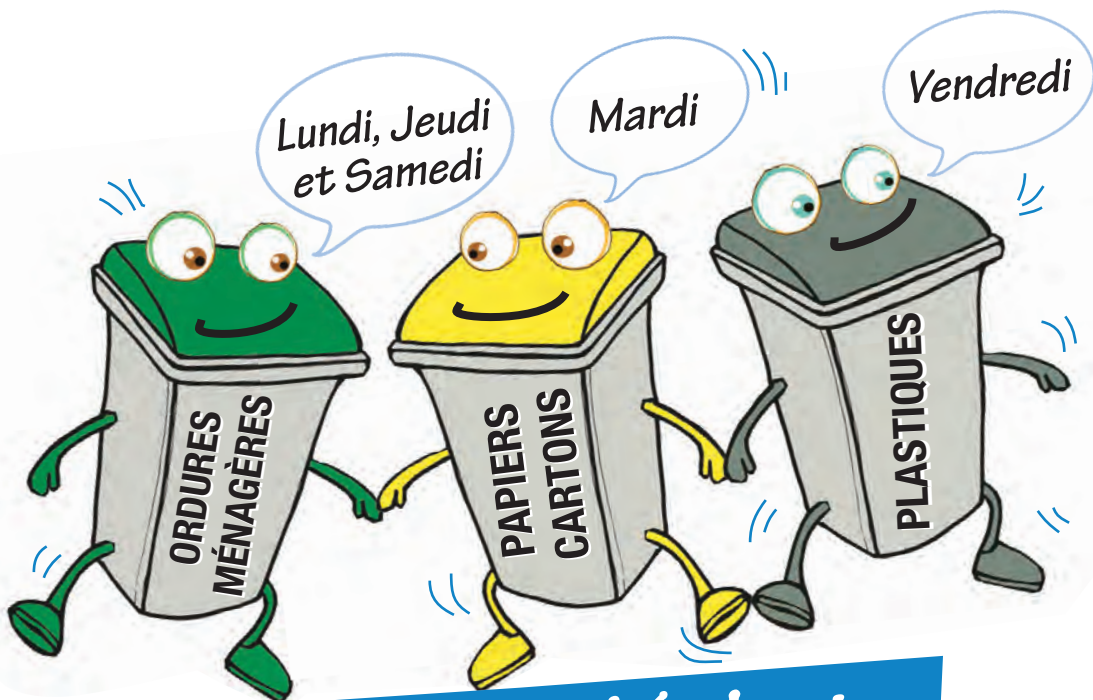


GUIDE PRATIQUE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



*Trier ses déchets
est un jeu d'enfant !*



bronzo

0 800 304 306

Service & appel
gratuits

A Six-Fours, la collecte des déchets devient aussi simple qu'un jeu d'enfant

Parce que le ramassage de vos déchets doit être un geste simple, compris et respecté par tous, la ville de Six-Fours modifie et simplifie, à compter du **2 janvier 2016**, les jours de collecte des ordures ménagères, des emballages plastiques et des papiers cartons.

Désormais, les bacs à **ordures ménagères** avec couvercle de couleur **verte** sont collectés **les lundis, jeudis et samedis matin**.



Les bacs à couvercle **jaune** regroupant **les papiers, les cartonnettes et les cartons** sont collectés toutes les semaines, **chaque mardi matin**.

Les bacs à couvercle **gris** destinés aux **flaconnages et bouteilles en plastique** sont collectés toutes les semaines, **chaque vendredi matin**.



Quels que soient les flux collectés, pensez à sortir votre bac la veille au soir après 20h et à le rentrer, si possible, après le service de collecte.

Le service de collecte des ordures ménagères est maintenu 7 jours sur 7 en centre-ville et sur les grands axes. Les déchets doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet (exception du centre-ville où ils sont présentés en sac normalisé).



Et pour le verre ?

Le verre, qui se recycle à l'infini, **se dépose UNIQUEMENT** dans les colonnes vertes d'apport volontaire ou dans les conteneurs dédiés pour les grands ensembles.



Retrouvez l'implantation des différents points de collecte sur le site internet de la mairie www.ville-six-fours.fr

Ne pas mettre couvercles, bouchons et capsules, vaisselle, faïence, porcelaine, ampoules, vitres et miroirs.

Les consignes pour bien trier

Pour protéger notre environnement, maîtriser nos coûts, et optimiser le traitement de nos déchets, la seule solution est de trier les déchets ménagers.

Dans le bac à couvercle jaune, mettez les emballages en papier-carton, les journaux-magazines, les cartons pizzas, les briques alimentaires et les cartons :

Boîtes en cartons (biscottes, biscuits, céréales, pâtes), suremballages de yaourt, briques alimentaires (lait, jus de fruits...), boîtes à œufs...



Journaux, prospectus, magazines, revues, dépliants, papiers de bureaux, annuaires, enveloppes (sauf kraft), livres (sans couvertures).

Dans le bac à couvercle gris, regroupez les bouteilles et les flacons en plastique, produits d'entretien ou de beauté :



Bouteilles alimentaires (eau, sodas, lait, huile, sauce), bidons d'entretien (lessive, détergent...), flacons d'hygiène (gel douche, shampooing...)

Tous les emballages doivent être bien vidés, inutile cependant de les laver ! Inutile également de trier les boîtes et autres emballages métalliques, ils sont automatiquement récupérés par électro-aimant sur l'usine d'incinération du SITATOMAT.

Attention, ne jamais jeter avec le tri sélectif :

les pots de plantes en plastique, tous les sacs en plastique, les suremballages plastiques qui entourent les packs d'eau, les barquettes, les boîtes d'œufs plastiques, le polystyrène, les pots de yaourts ou de crème fraîche...

Tous ces déchets doivent être mis avec les ordures ménagères dans le bac au couvercle de couleur verte.

Un doute sur un déchet ?

Appelez le service environnement : 04 94 10 80 20.

Pour vos déchets encombrants et volumineux

Les dépôts sauvages sont trop nombreux, ils peuvent être verbalisés par une amende allant jusqu'à 1500€. Alors si vous souhaitez vous débarrasser d'une machine irréparable, un réfrigérateur cassé, du mobilier usager et autres objets volumineux, la commune de Six-Fours met en place un service gratuit d'enlèvement des encombrants.

Ce service est à votre disposition sur simple appel téléphonique.

Appelez les opératrices qui vous fixeront un rendez-vous pour la collecte de ces déchets.

0 800 304 306

Service & appel
gratuits

Pensez à sortir vos déchets encombrants en limite de propriété au plus tôt la veille du rendez-vous fixé pour leur ramassage.

Les déchets issus de l'électroménager appelés DEEE sont collectés séparément un jour par semaine dans le cadre de ce service.

Attention, les déchets de chantiers, les gravats, les bouteilles de gaz, les tailles de végétaux et les déchets de jardinage, les déchets dangereux ne sont pas admis dans cette collecte.

Une déchèterie à votre disposition, 7 jours sur 7

La déchèterie de Courrens est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 16h30 non-stop et le dimanche de 8h à 12h (Fermée les jours fériés).

Réservée uniquement aux particuliers résidant sur la commune de Six-Fours, la déchèterie accepte les déchets de type : *Encombrants, Ferrailles, Gravats, Plâtre, Déchets verts, Cartons, Bois, Verre, Huiles de friture, Huile de vidange, Pneus, Piles, DEEE, Textiles, Capsules à café et tous les autres déchets dangereux des ménages (DDM) : pots de peintures, solvants, produits phytosanitaires. La déchèterie refuse la laine de roche et la laine de verre, les déchets amiantés, les tôles en fibrociment amianté, les produits explosifs, les médicaments...*

Pour accéder à la déchèterie une carte est obligatoire. Elle est délivrée à la déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une photocopie de la carte d'identité.